



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0307

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de gaz pour la station d'épuration des eaux usées de Pierre Bénite et les bâtiments communautaires (subdivisions et ateliers) de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinez, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellés, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0307**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fourniture de gaz pour la station d'épuration des eaux usées de Pierre Bénite et les bâtiments communautaires (subdivisions et ateliers) de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz prévue dans les directives européennes n° 2003/54/CE et 2003/55/CE du 26 juin 2003 et les décrets n° 2004-420 du 18 mai 2004 relatifs au gaz naturel, engendrent la disparition programmée des tarifs réglementés de vente du gaz :

- au 1^{er} janvier 2015 pour les sites consommant plus de 200 000 KWh par an,
- au 1^{er} janvier 2016 pour les sites consommant entre 30 000 et 200 000 KWh par an.

Sur l'ensemble du patrimoine communautaire, de nombreux bâtiments sont alimentés en gaz naturel destiné au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire principalement, mais aussi au fonctionnement des installations à caractère industriel telles que la station d'épuration des eaux usées de Pierre-Bénite.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture pour la station d'épuration des eaux usées de Pierre-Bénite et les bâtiments communautaires (subdivisions et ateliers) de la Communauté urbaine de Lyon.

L'accord-cadre est dit "multi-attributaires". Conformément à l'article 76-II du code des marchés publics, il sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans sans engagement de commande. L'estimation du montant global de l'accord cadre (tous attributaires confondus), en valeur est de 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC.

Cet accord-cadre fera l'objet de marchés subséquents. Les titulaires de l'accord-cadre seraient ensuite remis en concurrence lors de la survenance du besoin.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 76 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 juillet 2014, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- GDF Suez Energies France (entreprises et collectivités),
- Total énergie gaz,
- Eni gas and power France.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre de fournitures pour l'achat de gaz pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon et la station d'épuration de Pierre Bénite et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- GDF Suez Energie France (entreprises et collectivités),
- Total énergie gaz,
- Eni gas and power France.

2° - Aucune dépense ne résultera de cet accord-cadre car il nécessite la passation de marchés subséquents pour sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.